

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR **LA COUPE*** **L'ARRACHAGE***
 LA CUEILLETTE* **L'ENLÈVEMENT***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .Mairie.de.Roquebrune-Cap-Martin.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ..22..... Rue ..Avenue.Paul.Doumer.....
CommuneRoquebrune-Cap-Martin.....
Code postal ..06190.....

Nature des activités : ...Gestion.commune.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1	Voir liste en annexe		
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2027-2028.....
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Estimation du nombre d'individus à réimplanter, entre 20 et 100 ind, environ et de graines à obtenir, etc

Définition des espaces d'implantation au sein des stations impactées : potentiellement quelques m² à dizaines de m² disponibles

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Récolte de graines, triage, conditionnement et conservation des graines, test de viabilité, mises en culture, plantations in situ.

Suite sur papier libre

F. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques : ...Destruction, mutilation d'individus et perturbation de micro-habitat (phase travaux/entretien).....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :Master en écologie, botaniste.....

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ...Provence-Alpes-Côte d'Azur.....

Départements : ...Alpes-Maritimes.....

Cantons : ...Nice.....

Communes : ...Roquebrune-Cap-Martin.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECÉE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

...Adaptation du calendrier de travaux, limitation des emprises, adaptation des techniques d'ancreage de blocs, lutte contre la pollution, limitation de l'impact du projet après chantier, prise en compte des espèces fissuricoles, coordination environnementale de chantier, etc

Coordination environnementale du chantier pour l'exécution de l'ensemble des mesures. Rattachement du Mont Gros à l'APPB « Falaises De la Riviera »

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi de chantier par un écologue et transmission des CR de suivi et de bilan de chantier à la DREAL

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...Roquebrune Cap Martin.....
le ...26/01/2026.....

Votre signature

Le Maire,

Patrick Cesarri



Annexe au CERFA N°13 617*01

Rubrique B. Quels sont les spécimens concernés par l'opération ?

Taxon	Commentaire	Objet de la demande de dérogation
Nivéole de Nice <i>Acis nicaeensis</i> (Ardoino) Lledó, A.P.Davis & M.B.Crespo, 2004	<p>Si le calendrier de travaux permet d'éviter la période sensible et limiter les impacts directs sur les parties aériennes des individus, le traitement d'une vingtaine d'aléas impliquant l'espèce n'est pas écarté et causera néanmoins des impacts. Un suivi de l'état de la population réalisées au cours du chantier permettra d'affiner cette appréciation, et conclure sur la nécessité d'engager une compensation.</p> <p>Les impacts résiduels attendus impliquent la destruction localisée dans les secteurs 1,2,3,4,et 5 de micro-habitats (niche réalisée et potentielle) par les purges et les diverses formes de remblais consécutifs (accumulation d'altérités à l'aval), mais aussi par l'érosion des sols fragiles et des peuplements associés (mouvement des hommes et de la machinerie de forage), dépôts de cuttings, coulis et poussières aux environs des zones d'ancrages (et fissures plus profondes), à l'emprise directe de points d'ancrage</p>	<p>Destruction / mutilation d'individus : 100 à 500 individus</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 50 à 100 m²</p> <p>Destruction / perturbation d'habitat fonctionnel : 1000 m²</p> <p>Purge de sécurité : ?</p>
Lavatère maritime <i>Malva subovata</i> (DC.) Molero & J.M.Monts., 2005	<p>Une dizaine de station (de 1 à 50 individus)</p> <p>Effectif : 100-250 (Secteurs 1,2,3,4,5)</p>	<p>Destruction / mutilation d'individus : 6 à 50 individus</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 10 à 80 m²</p>
Ballote épineuse <i>Acanthoprasium frutescens</i>	<p>Trois stations (secteurs 1 et 2) (de 1 à 10 individus), effectif : 20-30</p>	<p>Destruction / mutilation d'individus : 0 à 2 individus</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 0 à 5 m²</p>
Coronille de Valence <i>Coronilla valentina</i>	<p>Cinq stations de quelques individus, effectif : 10-50 (Secteurs 2, 5, 6, 7)</p>	<p>Destruction / mutilation d'individus : 0 à 2 individus</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 0 à 5 m²</p>
Ail à fleurs aiguës <i>Allium acutiflorum</i>	<p>Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, Plusieurs dizaines de stations (de 1 à 50 individus), effectif ; 100-1000 individus.</p>	<p>Destruction/mutilation d'individus : 5-25 ind.</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 5-50 m²</p>
Euphorbe arborescente <i>Euphorbia dendroides</i>	<p>Secteurs 1, 2, 3, 4</p> <p>Une dizaine de stations (de 10 à 50), effectif : 100-500 individus</p>	<p>Destruction/mutilation d'individus : 10-25 ind.</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 25-50 m²</p>
Brachypode rigide <i>Brachypodium rigidum</i>	<p>Secteurs 1 et 2, Cinq stations (de 5 à 100 individus), effectif : 10-100 individus</p>	<p>Destruction/mutilation d'individus : 1-5 ind.</p> <p>Destruction / perturbation de micro-habitat : 5 m²</p>
Romulée de Colonna <i>Romulea columnae</i>	<p>Secteur 3</p> <p>Une station comptant une cinquantaine d'individus</p>	Nul